

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association. Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

La Bérarde

Ce CA a eu lieu en présentiel à La Bérarde sous l'annexe de l'office du tourisme. Nous avons été très bien accueillis à l'Auberge de la Meije pour l'hébergement et la restauration. Quel choc d'apprendre quelques jours plus tard que le hameau a été rayé de la carte ! La montagne a montré toute sa puissance dévastatrice. MW tient à souligner sa solidarité avec les habitants et les socio-pros de la vallée.

Evolution de l'équipe salariée

Arrivée de Julien Loyer comme directeur.

Plusieurs départs : Nathan Pesle, Camille Larmoyer, Juliette Dané.

Recrutements à venir.

Dossier statuts et règlement intérieur

Les nouveaux textes ont été approuvés en assemblée générale. Ils doivent être validés par le ministère de l'intérieur puis par le conseil d'État. Les services du ministère nous font savoir que notre dossier est considéré comme complet mais que le délai d'instruction est très long. Il ne faut donc pas s'attendre à une mise en application avant 2025.

Examen des plans d'action 2025

Chaque groupe de travail a présenté son plan d'action. Une telle anticipation est nécessaire pour les demandes de subventions car les acteurs publics comme certains privés demandent des dossiers très en amont.

PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu en visio-conférence le 17 /09.